

**C.A.P. des secrétaires de documentation
compte-rendu de la réunion du
22 janvier 2013**

Etaient présents :

Pour l'administration : M. OBERLIS, président ; M. MANSALIER, représentant la DGP ; M PROUVOST, représentant la DGCA ; M LECOQ, représentant les DRAC ; M Arnaud PLANEILLE, représentant les Archives nationales ; Mme LEROY, représentant le Service des Archives de France ; M BACLE, représentant le Musée du Louvre ; M. BORDENAVE, adjoint au chef de bureau de la filière scientifique et de l'enseignement, Secrétariat général, assisté de Mme MORAINVILLE, secrétaire de séance.

Pour les représentants du personnel : Djamila BERRI, Sylvie TREILLE, Christophe UNGER, titulaires CGT ; Olivier GUERIN, Joël TAUZIEDE, suppléants CGT ; Marielle DORIDAT-MOREL, Catherine GOUZER, titulaires CFDT ; Catherine JAKUBOWSKI, suppléante CFDT ; Sophie LOPPINET-MEO, titulaire SUD, Joël MAITRE D'HOTEL, suppléant SUD.

Secrétaire adjoint de séance : CFDT.

1- Approbation du PV de la CAP du 27 juin 2012.

Le PV n'a été transmis au secrétaire adjoint de séance que la veille de cette CAP. Son approbation sera donc reporté à l'ordre du jour de la CAP qui se tiendra en juin 2013.

2- Examen des demandes de mutation et de détachement.

4 Changements d'affectation (donnés à la CAP pour information) :

- Nathalie JANES pour la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, secrétaire de documentation
- Luc REQUIER pour le CNL, instructeur en charge des aide aux bibliothèques
- Céline MENAGER pour l'ENSBA-Paris, chargée des échanges et des revues à la médiathèque
- Lucie ABADIA, pour le Musée national du Château de Pau

2 détachements de corps :

- Vincent HILDEBERT (TA) pour la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, bibliothécaire
- Cécile RANVIER (TA) pour le musée de Cluny, chargée de la documentation du centre de documentation

1 Demande de mutation :

- Karine JACQUET-MADEC, CMN, assistante de documentation et de recherches

1 Accueil en détachement, sous réserve de disponibilités budgétaires :

- Marie-Pascale CODOL pour le Musée national du Château de Pau, bibliothécaire

1 Accueil en détachement, entrée dans le poste en décembre 2012 présenté pour régularisation en CAP :

- Stéphane RODRIGUEZ pour les AN-Pierreffitte, secrétaire de documentation

1 poste a été retiré par l'administration, celui du Centre national des arts plastiques, documentaliste. Il sera proposé à la vacance en CHED.

3- Examen ds demandes d'intégration.

1 Demande d'intégration statutaire:

Conditions : intégration possible sur demande après un délai de 2 ans au moins passés en position de détachement dans le corps des secrétaires de documentation.

1 Demande d'intégration directe :

Référence : loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, art. 13 bis.

Bienvenue à Benoît BERGET, AD Haute-Savoie

4- Réduction d'ancienneté (additif à la campagne d'entretien professionnel 2011)

Rappel des conditions d'attribution : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade ou rangés dans un échelon irréductible (jusqu'au 5^e échelon de la classe normale).

178 agents sont bonifiables.

Situation :

140 fiches d'évaluation ont été reçues pour la CAP de juin 2012.

13 fiches d'évaluation ont été transmises entre juin 2012 et janvier 2013.

Aucun refus de réduction d'ancienneté n'a été constaté.

Une fiche non renseignée : l'administration saisira la structure concernée pour obtenir la remontée d'information concernant la RA de l'agent.

5- Promotions au grade de secrétaire de documentation de classe normale au titre de l'année 2013

8 postes budgétaires.

Les 21 recrutements de 2012 suite au dernier concours, ont permis de monter à 8, le nombre de postes attribuables au titre de l'année 2013. Un reliquat de 0,9 sera reporté pour 2014.

Les conditions pour être promouvable sont : être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins 9 ans de service public dont au moins 5 ans de services effectifs au Ministère de la culture ainsi que dans les établissements publics en relevant et dans les services départementaux de l'architecture.

Pour les représentants du personnel, les critères principaux sont : les fonctions de documentation exercées, l'âge et l'ancienneté dans la Fonction publique.

Félicitations à

- Anne-Sophie LAZOU, BNF
- Françoise HOUPLAIN, DGCA
- Evelyne SOHONOW, DGP - C2RMF Paris
- Bernard RAQUIN, DGP – AN Paris
- Pascal DAVID, DGP - AN
- Clarisse KROEL-DELMAS, DGP - C2RMF Paris
- Dominique RENINGER-FAYOLLE, DGP - Musée Guimet
- Isabelle VEDRINE, DRAC Auvergne

6- Promotions au choix au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure au titre de l'année 2013

5 postes pour 97 ayants droit.

Conditions à remplir : être secrétaire de documentation de classe normale ayant atteint le 7^e échelon depuis au moins 2 ans et justifiant de 5 ans de service public dans la catégorie B.

Le nombre de postes calculé à partir du taux actuel de 7% donne 5,68 soit 5 postes pour 2013 et un report de 0,68 pour 2014.

La répartition des postes à cette CAP s'est faite sur la base de :

Direction Générale des Patrimoines (DGP) : 70 agents promouvables soit 72% donc 3,6 postes sur 5

DRAC/STAP : 14 promouvables soit 14% donc 0,7 poste

Félicitations à :

- Joëlle DEYRES, DRAC Aquitaine
- Gilles MASSET, DGP - AD17

- Régine GINESTET, DGP – École du Louvre
- Yannick ROLLAIS, DGP – EA Bretagne
- Véronique SALZE, DGP – AN cartes et plans

7- Promotion au choix au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle au titre de l'année 2013

3 postes pour 56 ayants droit et 4 postes seront attribués par examen professionnel cette année.
Conditions à remplir : être secrétaire de documentation de classe supérieure ayant atteint le 4^e échelon.

Félicitations à :

- Chantal DULOS, DGP – Musée d'Archéologie Nationale Saint-Germain-en-Laye
- Joëlle CRETIN, DGP – C2RMF Versailles
- Pascal RAIMBAULT, DGP – AN Pierrefitte

8- Questions diverses

A - Quelle est la date du passage dans le NES ? Est-elle prévue pour 2013 ou est-elle repoussée ?

Le président de la CAP précise que le texte est bloqué actuellement à la DGAFP. Blocage argumenté par un refus de la part de celle-ci au sujet de la nomination du corps en « Documentaliste du patrimoine ». La DGAFP précise que la terminologie « documentaliste » est réservée à un corps de catégorie A appartenant au ministère de l'Éducation Nationale et ne peut de ce fait être affecté à un corps de catégorie B. La proposition qui a été faite en substitution est « Assistant d'études documentaires » ce qui ne satisfait pas l'ensemble de nos collègues.

De nouvelles réunions auront lieu dans les semaines à venir. En fonction de l'avancement des échanges, un passage dans le NES pourrait être envisagé pour l'été prochain. Il a été par ailleurs rappelé qu'aucune rétroactivité lors du passage dans le NES sera possible.

B - Les taux pro-pro : Une interrogation des instances syndicales a eu lieu en 2012 concernant l'évolution des taux. A notre information, il semblait que les taux pour notre corps seraient revus à la hausse et ajustés à ceux des autres corps de catégorie B. Or à la lecture des taux pour la campagne 2013, il s'avère que rien n'a changé et qu'ils sont toujours aussi restrictifs ? Pourquoi ? Les nouveaux taux retenus sont lesquels ? et à partir de quand seront-ils appliqués ?

Tout est encore lié à l'entrée dans le NES. C'est pour cela que 2013 fonctionne encore avec les taux de pro-pro connus 7% pour la classe supérieure et 4% pour la classe exceptionnelle. Les taux de 2014 seront revus si ce passage dans le nouvel espace statutaire se fait bien courant 2013.

C – La réévaluation du régime indemnitaire : nos collègues techniciens d'art (TA) ont obtenu une révision de leurs primes planchers d'un montant minimum de 3000 euros par an pour tous les agents de la filière. Peut-on envisager un travail similaire concernant les primes attribuées aux secrétaires de documentation ?

Cela pourrait être envisagé après le passage dans le NES. Mais M. Oberlis précise que la période n'étant pas à l'euphorie financière, peu d'avancées significatives sont à attendre sur ce point

D – Trop perçu. Des collègues ont alerté leurs représentants que des trop perçus de montants importants (plusieurs centaines d'euros) avaient eu lieu sans concertation préalable avec proposition d'échelonnements, de manière directe pouvant les mettre dans des situations financières délicates.

La procédure nécessiterait un envoi en lettre recommandée avec accusé de réception d'une information adressée à l'agent de l'erreur constatée accompagnée si nécessaire par un calendrier d'échelonnements pour le remboursement. Or cette procédure n'est, semble-t-il, jamais faite et les agents sont mis devant le fait accompli. Ces reprises ne concernent pas seulement des modulations de primes et elles sont souvent incompréhensibles à la lecture de la feuille de paye.

Les représentants du personnel ont émis le souhait que la procédure concernant les trop perçus soit clarifiée.

E - Des nouveaux concours sont-ils envisagés pour 2013 ou 2014 dans le corps des secrétaires de documentation et de chargés d'étude documentaire ?

Aucun concours de secrétaire de documentation est envisagé pour 2013 ou 2014. Les listes complémentaires interne/externe ne sont pas, à ce jour, épuisées.

F - Avec la mutualisation et la répartition des fonctions dans le nouvel espace SRH du ministère, comment notre nouvelle gestionnaire se positionne-t-elle dans cette réorganisation ? Reste-t-elle une interlocutrice

privilégiée pour nous ? Qui rédige et nous transmet les arrêtés de passage d'échelon ou de grade et quel est le parcours de transmission de ces arrêtés ?

Mme Nathalie FOURNIER, notre gestionnaire de corps et Mme Sylvie MARZELLE, gestionnaire de paye sont nos interlocutrices actuelles. Le président de la CAP précise qu'à ce jour rien n'est changé pour nous. La montée en bi-compétence de nos gestionnaires se fera dans les mois à venir pour qu'à terme (courant de l'année), nous n'ayons plus qu'une seule personne référente sur tous les dossiers RH.

<http://semaphore.culture.gouv.fr/web/ressources-humaines/contact-rh>

G - La préparation de la CAP.

L'ensemble des représentants du personnel ont dénoncé les mauvaises conditions de préparation de cette CAP :

- Les documents préparatoires mis en ligne très tardivement – moins de 8 jours avant la tenue de la CAP,
- Des tableaux incomplets ou présentant des erreurs,
- L'ouverture des fichiers à partir de la plate-forme Sémaphore n'a pu être possible pour certains d'entre-nous (impossibilité d'accéder aux documents, manœuvre non autorisée, fichiers corrompus).

Abstraction des difficultés contextuelles exceptionnelles rencontrées pour cette CAP, le président s'engage à ce que le délai de 8 jours de transmission des documents avant la date de la CAP soit respecté.

Vos élu(e)s CGT

Classe normale :

Christophe Unger (BNF) 01 53 79 49 01 christophe.unger@bnf.fr
Djamella Berri (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr
Joël Tauziède (AN) : 01 44 61 85 24 joel.tauziède@culture.gouv.fr
Olivier Guérin (Louvre) : olivier.guerin@louvre.fr

Classe supérieure :

Sylvie Treille (SBADG) 01 40 15 35 72 sylvie.treille@culture.gouv.fr
Véronique Dignac (LRMH) 01 60 37 77 80 veronique.dignac@culture.gouv.fr